

PROJET ÉOLIEN ST-PAUL-DE-MONTMINY

QUESTIONS/RÉPONSES – PORTES OUVERTES DE MAI 2024

Q1 : Je fais partie de l'UPA de la région. Nous sommes préoccupés par l'utilisation de territoires avec potentiel acéricole. Lors d'une réunion avec Kruger, nous avons constaté que des efforts importants ont été consacrés à recenser et éviter les zones à potentiel acéricole.

R1 : C'est certainement important pour nous d'éviter ces zones.

Q2 : J'ai un chalet à proximité, si je projette de construire un camp forestier, est-ce que la réglementation va s'appliquer et donc je ne pourrai pas m'approcher des éoliennes ? Même question pour une érablière ?

R2 : Les distances séparatrices ne s'appliquent pas aux camps forestiers ni aux installations d'érablière.

Q3 : Où sera situé le poste de raccordement ?

R3 : Le poste de raccordement est présentement prévu à Montmagny. Cependant, des discussions sont en cours avec Hydro-Québec afin de revoir le positionnement pour minimiser les impacts liés au raccordement des deux projets éoliens prévus dans la région.

Q4 : Les chemins d'accès, situés au Nord, seront ouverts sur des terrains privés. Est-ce qu'il y aura des barrières ?

R4 : Nous prévoyons installer des barrières à l'intersection des chemins d'accès et des routes afin de limiter l'accès aux terrains privés.

Q5 : Pouvez-vous confirmer que les chemins seront fermés par des barrières en terres privées, car on ne veut pas que le parc augmente le passage des 4 roues. On aimerait avoir des barrières installées.

R5 : Voir la réponse précédente.

Q6 : Compte tenu de l'aspect colossal des équipements, on s'imagine que les chemins seront très larges. Est-ce qu'ils vont être ramenés à une largeur inférieure après la construction ?

R6 : Oui, ce sera le cas. Une emprise de 20 m et une surface de roulement de 7 m sont prévues une fois que la construction sera complétée.

Q7 : Comment vous montez le rotor ? Est-ce que les sections de mât sont ajoutées par hélicoptère ou des grues ?

R7 : Le rotor comme les sections qui composent la tour de l'éolienne sont installées en utilisant des grues spécialisées.

Q8 : Quelle est la profondeur de fondations de béton pour des éoliennes de ce gabarit?

R8 : La fondation a une profondeur de 3 m environ.

Q9 : Au Québec il y a énormément d'espaces qui ont été laissés à l'abandon, puis c'est ensuite à la collectivité de payer à la suite à la faillite des entreprises. Seriez-vous prêt à mettre un fond de démantèlement administré par un tiers afin d'avoir une solution plus sécuritaire ?

R9 : Le contrat avec Hydro-Québec prévoit que 5 ans avant l'échéance, nous devons évaluer le coût du démantèlement et déposer des garanties auprès d'Hydro pour couvrir ce montant.

Q10 : Vous confirmez qu'après 30 ans, les bases de béton sont retirées et il n'y aurait plus rien ?

R10 : Pour nos projets existants en territoire agricole, l'exigence est d'enlever la base de béton jusqu'à une profondeur de 2 m et de remettre le sol en état. Pour le projet en cours, la profondeur d'arasement des fondations demeure à confirmer.

Q11 : Aux USA il y a des champs de pales, y a-t-il un recyclage des pales ou va-t-on les stocker quelque part ?

R11 : Il y a des recherches intensives qui se font sur le recyclage des pales. Des solutions ont commencé à émerger. Ainsi, GE a développé un procédé de déchetage qui permet de réutiliser les matériaux dans la fabrication du béton. Siemens a annoncé qu'ils ont développé un procédé pour fabriquer des pales 100% recyclables. Et Vestas a développé un procédé qui permet de dissoudre l'époxy pour une réutilisation de toutes les composantes des pales. On peut prévoir que dans 30 ans, d'autres solutions seront également disponibles.

Q12 : Vous confirmez que 90 % de l'éolienne est recyclable ?

R12 : Effectivement, environ 85% à 90% des composantes d'une éolienne sont présentement recyclables.

Q13 : Les éoliennes à 7 MW, c'est une première au Québec. Si on compare le projet de Saint-Philémon, les éoliennes ont des pales d'environ 80 m de diamètre. Ici on parle de 535 pieds de diamètre, soit plus qu'un terrain de football. Est-ce les photos des simulations visuelles reflètent bien ces dimensions ?

R13 : Les photomontages sont précis. Nous devons d'ailleurs faire un suivi après construction pour comparer la réalité aux photomontages. Et à date, pour nos projets existants, le réel a été très fidèle aux simulations visuelles.

Q14 : Je m'inquiète au niveau des lacs Gosselin et Colin, des dimensions. Je suis content de constater qu'il y a des comités qui seront mis en place et une ouverture à Notre-Dame-Du-Rosaire pour des discussions.

R14 : Merci de votre intervention.

Q15 : Quelle est la distance des premières éoliennes aux résidences du lac Gosselin ?

R15 : Au lac Gosselin, l'éolienne la plus rapprochée d'une résidence est située à une distance d'environ 1 km.

Q16 : Je vois trois éoliennes de Saint-Philémon depuis chez moi et je suis satisfaite de la distance avec Saint-Philémon, mais les éoliennes de SPDM sont bien plus proches de chez moi et ça me dérange.

R16 : Nous comprenons vos préoccupations. La distance réglementaire entre les éoliennes et les résidences les plus proches est de 500 m selon le schéma d'aménagement de la MRC. Nous avons appliqué une distance de 750 m tout en nous assurant que le critère de niveau sonore de 40 décibels au mur extérieur de chaque résidence soit respecté.

Q17 : Si une éolienne pose des problèmes de son, est-ce que l'angle des pales peut être ajusté pour réduire le son ?

R17 : Chaque éolienne est contrôlée individuellement. Ainsi, si une éolienne était cause d'un dépassement du niveau sonore de 40 dB près d'une résidence, il serait possible de réduire la vitesse de rotation des pales lors des épisodes anticipés de dépassement du seuil sonore convenu.

Q18 : Je n'ai pas confiance en l'atelier sonore présenté ce soir, car, lorsque l'on va à Saint-Philémon, eux aussi visaient les 40 dB et pourtant on entend bien plus fort les éoliennes. Ici on passe notre temps dehors, on va les entendre. J'ai vu une étude de l'INSPQ qui se questionne de savoir si des éoliennes de plus grand calibre pouvaient engendrer plus de bruit. Est-il possible d'avoir une contre-vérification des modélisations de climat sonore qui ont été faites afin de s'assurer que les éoliennes prévues ne vont pas engendrer plus de bruit que prévu ?

R18 : La modélisation du climat sonore est réalisée par l'expert de la firme Pesca qui est indépendante de Kruger. De plus, cette modélisation est réalisée à l'aide d'un logiciel spécialisé qui est largement utilisé par les experts de l'industrie. Kruger n'intervient pas dans l'exercice de modélisation.

Q19 : Quelles garanties pouvez-vous nous donner sur le fait que le son entendu à la résidence sera bien de 40 dB et sera semblable à ce que l'on nous a présenté dans l'atelier de ce soir ?

R19 : Si une plainte est déposée relativement au niveau sonore, nous devons investiguer et prendre des mesures sur le site visé. Si le niveau réglementaire n'est pas respecté, il nous incombe de prendre des mesures pour réduire le niveau sonore. Nous devons également faire rapport au ministère de l'environnement des mesures prises pour corriger la situation.

Q20 : Est-ce possible de faire des tests de son sur ma propriété ?

R20 : Ce sera possible si le niveau sonore de 40 dB semble dépassé.

Q21 : Ça ne fait pas longtemps que j'ai acheté au lac Gosselin et je m'inquiète des impacts du son.

R21 : Voir les réponses aux questions 17 à 20.

Q22 : Est-ce qu'il va y avoir des mesures pour le bruit lors de la construction ?

R22 : Les activités de construction entraîneront une augmentation du niveau sonore ambiant. Cette augmentation sera principalement attribuable aux transports et à l'utilisation de la machinerie lourde sur les chemins et les aires de travail lors de la construction. Néanmoins, les limites applicables seront respectées.

Q23 : Y aura-t-il des travaux 7 jours sur 7 pendant toute la période de la construction, même en fin de semaine ?

R23 : L'horaire de travail normal est du lundi au vendredi, de 7h à 17h. Cependant, il est possible que les travaux se poursuivent la fin de semaine si le projet prend du retard. Les éoliennes étant réparties sur un large espace géographique, les travaux à un site ne dureront pas pendant toute la période des travaux mais ils seront limités dans le temps. D'ailleurs, nous mettrons en ligne, à chaque semaine, une description des travaux à réaliser et des sites affectés pour les 2 semaines à venir.

Q24 : Quelles sont les mesures d'ajustement possible après construction ? Je suppose qu'on ne démantèlera pas une éolienne, même bruyante, une fois construite.

R24 : Il est possible d'ajuster les paramètres des éoliennes pour réduire le niveau sonore de celles-ci. Toutefois, ce mode d'opération résulte en une perte de production d'énergie. Nous avons tout à gagner à ce que les simulations sonores lors de la conception du projet soient effectuées correctement afin de s'assurer d'éviter des enjeux et des pertes de revenus lors de l'exploitation.

Q25 : Par rapport à la configuration lors de l'atelier de simulation sonore : quand le son est émis, le récepteur qui est à 1 m indique les dB. Si moi je suis à 5 m, est-ce que je perçois aussi 40 dB ? Sinon, combien est-ce que je perçois ?

R25 : Il est possible que le son perçu soit inférieur à 40 dB à une distance de 5 m, le tout dépendant de la pièce où l'on se trouve. Nous vous invitons à retourner à l'atelier et à vous approcher autant que possible du sonomètre afin d'obtenir une simulation la plus fidèle possible.

Q26 : Comment doit-on interpréter les modélisations ? Est-ce que la modélisation prend en considération l'ensemble des éoliennes ou sont-elles prises en compte individuellement ?

R26 : La modélisation prend en compte l'effet de toutes les éoliennes. Pour chaque point simulé, il est supposé que toutes les éoliennes soient en fonction au maximum de leur production et que, pour chaque éolienne, le vent souffle vers le point simulé, ce qui surestime le niveau sonore par rapport à ce que sera la réalité.

Q27 : Le lac Gosselin est dans la zone du 30-34 dB. Or, autour du lac on s'entend parler, n'importe où sur le lac, on entend même le son de manière égale. Pourquoi la zone vert pâle ne se rend pas jusqu'au fond du lac ?

R27 : La représentation graphique des résultats de la simulation du climat sonore utilise des isocontours de différentes couleurs pour identifier les plages de niveau sonore. Dans cette représentation, les lacs sont représentés en bleu et ils ne sont pas couverts par la couleur des isocontours de façon à ce qu'ils demeurent visibles. Ce qui importe avant tout pour ces simulations, c'est de s'assurer que, pour chacun des récepteurs, le niveau sonore prévu est inférieur au niveau réglementaire, ce qui est le cas pour tous les récepteurs du lac Gosselin.

Q28 : Par rapport aux montagnes environnantes, y a-t-il un effet de la topographie qui pourrait amplifier le son?

R 28 : En ce qui a trait à la topographie, l'absorption ou la réflexion du son sur la paroi de la montagne est prise en considération dans la modélisation.

Q29 : Dans l'atelier sonore, on nous a expliqué que la topographie a été considérée avec plusieurs paramètres. Supposons qu'il y aurait de la coupe forestière dans certaines zones, ceci pourrait changer la propagation du son. Est-ce que ceci est considéré ?

R29 : Ceci est considéré puisque les peuplements forestiers ne sont pas considérés par la modélisation.

Q30 : Une étude de l'INSPQ mentionne que les sons des éoliennes ont un impact sur la santé des gens, des hautes fréquences. Ces impacts sont causés non seulement par les sons audibles, mais aussi par les infrasons. J'aimerais mieux comprendre la méthode sur laquelle vous vous basez, car si vous utiliser les appareils qui mesurent les sons audibles, qu'en est-il des infrasons ? L'étude mentionne que, que l'on soit à l'intérieur ou à l'extérieur, on ressent les infrasons qui peuvent être dérangeants.

R30 : Selon les plus récentes études de l'INSPQ, il n'existe aucune corrélation entre le bruit audible (20 à 20 000 Hz) émis par les éoliennes et l'impact sur la santé (p. ex. : bien-être, santé mentale, effets cardiovasculaires et métaboliques). Cependant, il peut y avoir du dérangement ressenti chez certaines personnes quand les niveaux de contributions s'approchent de 45 dBA.

Par ailleurs, pour les infrasons, il n'existe aucune preuve scientifique des impacts des infrasons sur la santé humaine au niveau produit par les éoliennes. Les infrasons sont présents dans l'environnement d'un milieu naturel et selon l'INSPQ, les infrasons produits par les éoliennes ne sont pas associés au dérangement rapporté par les personnes exposées au bruit des éoliennes.

Q31 : Dans quelle mesure les simulations sonores prennent en considération les infrasons ?

R31 : Les simulations sonores ne prennent pas en compte les infrasons étant donné qu'à une distance supérieure à 500 m, les infrasons émis par une éolienne sont largement en dessous du seuil de perception de l'être humain.

Q32 : Quand l'étude d'impact sur l'environnement sera-t-elle disponible publiquement ?

R32 : NOTE postérieure à la rencontre – l'étude a été rendue publique le 10 juin 2024.

Q33 : On ne sait pas où va l'électricité. J'ai eu l'occasion de me renseigner un peu et j'ai appris qu'il y avait plusieurs contrats de vente à assez bas prix et que ce sont des choix politiques qui font en sorte que l'on se dit « on va manquer d'électricité alors il faut produire plus ». Si ce sujet vous intéresse je vous invite à chercher Martine Ouellette sur internet qui présente des informations très intéressantes.

R33 : L'électricité du projet de Saint-Paul est vendue à Hydro-Québec Distribution pour les besoins du Québec.

Q34 : Est-ce qu'il y a des élus ou des familles d'élus chez qui il est envisagé d'installer des éoliennes ? Ce serait bon que cette information soit transparente.

R34 : À notre connaissance, il n'y en a pas.

Q35 : Vous avez parlé d'un parc éolien en Montérégie qui serait similaire, avec des gabarits autour de 200 m et une puissance de 7 MW chacune, où est-ce ?

R35 : Il n'y a pas d'éolienne de 7 MW installées au Québec présentement. Cependant, dans les municipalités de Saint-Rémi et Saint-Michel sur la rive sud de Montréal, des éoliennes de même taille (200 m de hauteur totale) sont installées; elles ont une puissance de 4 MW plutôt que 7 MW.

Q36 : Le village de Saint-Paul, sur une période de 30 ans, va recevoir des redevances de 50 millions \$, ai-je bien compris ?

R36 : Le montant de 50 millions \$ représente la somme de ce qui sera versé à la municipalité et à l'Alliance de l'Est dont la MRC est partenaire.

Q37 : Quels sont les impacts du projet sur l'immobilier ? Certains travaux et méta-analyses que j'ai vus à travers le monde montrent une perte de 50 % de la valeur des propriétés. Est-il possible que les propriétaires limitrophes aux éoliennes puissent avoir un impact sur leur valeur immobilière ?

R37 : Il est très difficile d'évaluer l'impact d'un facteur particulier sur l'évolution de la valeur des résidences. C'est pourquoi on trouve sur internet plusieurs études qui affichent des résultats contradictoires. Dans le cas des projets que nous avons développés au Québec, dans un environnement agricole avec une densité de population supérieure à la région de St-Paul, les autorités municipales n'ont observé aucun effet sur la valeur de l'évaluation municipale ou sur les délais d'affichage des propriétés vendues.

Q38 : Est-ce que Kruger pourrait s'engager à faire l'évaluation de la valeur actuelle du foncier, avant puis après construction du projet ? Le côté financier est super important, on est une trentaine de propriétaires autour du lac, si on dédommage les gens qui auront les éoliennes sur leurs terres, nous on sera juste à côté et on n'aura pas de dédommagement. Est-ce qu'une compensation pourrait être prévue par Kruger ?

R38 : Pour les propriétaires qui ne sont pas sous option pour le projet, l'approche qui a été retenue par le gouvernement et Hydro-Québec, c'est de verser une contribution annuelle au milieu municipal au bénéfice de l'ensemble des citoyens. En ce qui a trait à l'exercice de l'évaluation de la valeur de l'ensemble des résidences avant et après la mise en place des éoliennes, il serait très difficile d'isoler, de façon fiable, l'impact dans le temps d'un événement en particulier sur l'évolution de la valeur de chaque résidence.

Q39 : Est-ce qu'une firme d'évaluation pourrait analyser l'impact du parc sur l'immobilier ? Cet aspect m'inquiète beaucoup et j'aimerais connaître les solutions, notamment pour les résidences autour des lacs.

R39 : Voir les réponses aux questions 37 et 38.

Q40 : La Grande coulée est un élément important du paysage, notamment pour les randonneurs. Il risque d'y avoir certains impacts sur le volet touristique alors j'imagine que vos études vous disent qu'il y a des impacts touristiques qui seront compensés par les redevances, est-ce le cas ?

R40 : L'étude d'impact considère la composante humaine, dont les aspects touristiques et économiques. Ces éléments ont été considérés dans les paramètres de configuration.

Q41 : Un parc éolien dans une région est une curiosité, mais dans notre région ce ne sera pas le cas, car ce n'est pas un parc unique. Alors ne me dites pas qu'il y aura du tourisme lié au parc éolien.

R41 : C'est noté.

Q42 : Une éolienne de 7 MW, combien en pourcentage en redevance redonne à la municipalité.

R42 : Les 50 millions \$ redistribués à la municipalité sont une obligation qui découle de l'appel d'offres d'Hydro-Québec. Nous n'avons pas fait de calcul pour déterminer quel pourcentage des revenus provenant d'une éolienne est versé en redevances à la municipalité.

Q43 : La municipalité doit-elle investir dans le projet puisqu'il est communautaire ?

R43 : La MRC va investir dans le projet par le biais de l'Alliance de l'Est.

Q44 : Les ouvertures des plateformes et des chemins sont favorables au coyote, est-ce considéré comme un impact pour la chasse ?

R44 : Les mammifères généralistes, indépendants d'un type de milieu et d'un type de proie, comme les coyotes fréquentent plusieurs types de milieux, incluant les milieux perturbés ou en régénération. Le coyote fréquente les champs, les broussailles et les marais à proximité de jeunes peuplements dans les régions rurales, voire à proximité des villes. Son domaine vital varie de 7 à 80 km².

Le déboisement nécessaire à la construction du parc éolien sera principalement réalisé dans des peuplements parmi les plus abondants de la zone d'étude du projet éolien.

Le coyote est l'une des espèces les plus piégées dans l'unité de gestion des animaux à fourrure (UGAF) 78 qui inclut la zone d'étude du projet éolien (360 peaux brutes vendues en 2021-2022).

Q45 : Quelles mesures d'atténuation des impacts sur la faune comptez-vous mettre en place dès le départ afin de protéger la faune, notamment oiseaux et chauves-souris ? Comptez-vous mettre en place des mesures tout de suite, plutôt que d'attendre qu'il y ait des dégâts ?

R45 : Des inventaires d'oiseaux et chauves-souris sont réalisés dans le cadre de la réalisation de l'étude d'impact et les corridors de migration sont évités. Suite à la mise en service du parc, des suivis de mortalité sont réalisés et des mesures de mitigation sont à mettre en place le cas échéant.

Q46 : Vous affirmez que la grande faune n'est pas dérangée par les éoliennes, j'aimerais avoir des preuves de cette affirmation. Dans le Bas-St-Laurent, il y a une compagnie qui a implanté un projet et d'un coup il n'y a plus eu de grande faune. Alors les chasseurs ont poursuivi la compagnie, c'est une ouïe dire, mais j'aimerais avoir des données fiables.

R46 : Il y a eu une étude en Gaspésie sur le déplacement des orignaux, qui montre que ceux-ci utilisent les mêmes sentiers pour se déplacer et qu'il n'y a pas eu de changement de comportement.

Q47 : Les vers de terre sont des espèces exotiques envahissantes car ils dégradent la matière organique du sol. Avez-vous fait des études là-dessus ? Comment allez-vous faire pour vous assurer qu'il n'y a pas de vers de terre dans les terres qui seront utilisées pour remblayer les plateformes après le démantèlement ?

R47 : Lors du démantèlement, qui surviendra au plus tôt en 2057, nous devons soumettre un plan de démantèlement au ministère. Les conditions applicables seront déterminées à ce moment.

Q48 : Comment va être entretenue la végétation sous les lignes de transport ? Est-ce qu'il s'agira de coupes mécaniques ou des pesticides ?

R48 : Nous prévoyons procéder par coupes mécaniques.

Q49 : Verra-t-on des îlots de chaleurs au-dessus des sites déboisés pour les plateformes des éoliennes ?

R49 : Les sites déboisés pendant la construction seront revégétalisés.

Q50 : Quelles sont les mesures prévues pour éviter l'accumulation des sédiments dans les lacs ?

R50 : Les travaux se dérouleront à environ 1 800 m des lacs Jally et Carré, 800 m du lac Gosselin et 700 m du lac Colin, et à plus de 104 m des cours d'eau. Les traversées de cours d'eau seront aménagées selon les règles en vigueur.

Q51 : Va-t-il y avoir du ruissellement via les pentes de la montagne ?

R51 : La plupart des éoliennes ainsi que les chemins d'accès sont situés hors du bassin versant des lacs. Les quelques éoliennes qui sont à la limite d'un bassin versant sont situées à bonne distance du lac de sorte qu'il n'y aura pas de ruissellement additionnel dû aux éoliennes.

Q52 : Si je vois un impact des travaux sur ma propriété, qui dois-je appeler pour le régler et en combien de temps mon problème sera-t-il adressé ?

R52 : Pendant la durée des travaux, Kruger aura un représentant sur le chantier. En utilisant l'adresse courriel ou le no de téléphone sans frais, le problème pourra être communiqué à Kruger et une solution sera recherchée.

Q53 : Au lac Jally, on fait des prises de données sur l'eau notamment la turbidité et on va continuer à faire le suivi. Dans un contexte où on a des précipitations qui équivalent en 24h à ce que l'on reçoit en un 1 mois normalement, comment vont fonctionner les aménagements des cours d'eau ?

R53 : Lors des calculs pour déterminer la dimension des ponceaux, les débits seront majorés de 18 % afin de tenir compte de l'augmentation des précipitations attendues en raison des changements climatiques.

Q54 : Un cours d'eau naturel, non aménagé, comment la machinerie va le traverser ? Qu'est-ce qui va être mis en place comme installation pour permettre de soutenir le poids de la machinerie qui va circuler sur ce cours d'eau ?

R54 : Des traversées de cours d'eau, dimensionnées de manière à supporter le poids de la machinerie et selon les règles en vigueur seront aménagés afin d'assurer la traversée les cours d'eau.

Q55 : Pour les lumières installées en haut des éoliennes : de quelle couleur ? intermittente ou non ? Les lumières intermittentes peuvent engendrer des problèmes au cerveau tel que des crises d'épilepsie, alors je m'inquiète.

R55 : C'est NavCan qui détermine quelles sont les éoliennes du parc qui devront avoir des balises lumineuses. Ces balises sont de couleur rouge et elles clignotent toutes en même temps. La fréquence de clignotement est trop faible pour causer des problèmes tels que des crises d'épilepsie.

Q56 : Les balises vont-elles engendrer une pollution nocturne ? Sont-elles installées sur toutes les éoliennes ?

R56 : Voir la réponse à la question 55.

Q57 : Vous faites aussi du solaire, avez-vous fait au Québec un projet hybride solaire-éolien ? Est-ce possible de le faire ?

R57 : Aucun projet de ce type n'existe au Québec. L'appel d'offres d'Hydro-Québec était réservé à des projets éoliens uniquement.

Q58 : Si une éolienne est trop proche et engendre des soucis (bruit, visuel, ...), est-ce possible de la remplacer par des panneaux solaires ?

R58 : Ce ne serait pas possible dans le cadre du contrat signé avec Hydro-Québec. Il faut mentionner qu'un projet solaire utilise environ 4 ha par MW, donc il faudrait environ 28 ha de solaire pour remplacer une seule éolienne de 7 MW.